

Date de la convocation : 27/11/2024

Membres en exercice : 31

Présents : 18

Procurations : 8

Excusé(s) : 7

Suffrages exprimés : 26

Abstention : 0

Vote à l'unanimité

DL-20241205-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 5 décembre 2024 à 18h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présent(es) :

Mme Eva Géraud Présidente du SMIX,
Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Anne Gillet-Vies, Margot Lapeyre, Marie-Claire Malroux, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas, Sandrine Subreville, MM. Gilles Cormignon, Olivier-Bernard Habermeyer, Yves Le Poec, Denis Maffre, Alain Soriano, Christophe Testas, Gilles Turlan, Laurent Vandendriessche

Pouvoirs :

Mme Marie-Louise At par Mme Nadia Ould-Amer
Mme Dany Portes par Mme Nadège Barthe-De-La-Osa
Mme Catherine Rabou par Mme Marie-Claire Malroux
Mme Anne Dubier par M. Alain Soriano
M. Bernard Moulin-Riberprey par Mme Eva Géraud
M. Grégory Avérous par Mme Marie-Pierre Boucabeille
M. Ghislain Espitalier par M. Yves Le Poec
M. Justin Larue par M. Gilles Cormignon

Excusé(es) :

Mmes Claudie Bonnet, Marie-Corinne Fortin, Fabienne Ménard, Dany Portes, Anne Sourdin, MM. Alain Glade, Marc Miralès

DRAC – Demande de subvention pour l'Education Artistique et le chant choral et saison culturelle pour l'année 2025

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2331.4 et L. 2331.6,

Le Conservatoire du Tarn a développé des actions d'éducation artistique et culturelle prescrites par le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et le Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture.

Les partenariats avec le Ministère de l'Education Nationale se sont multipliés, ils représentent un axe fort du développement de l'activité du Syndicat Mixte.

Comme chaque année, le Conservatoire sollicite la DRAC Occitanie, pour le financement des actions EAC et Chant Choral. Les montants demandés et accordés depuis plusieurs années sont respectivement de 150 000€ pour l'EAC et 10 000€ pour le chant choral.

Pour 2025, il est proposé que la DRAC accepte de financer également l'action nouvelle de la Saison culturelle 2024-2025 pour un montant de 5 000€.

Ainsi, le SMIX constate qu'il peut prétendre à l'attribution d'une subvention minimum de **165 000€** de la part des services de l'Etat, supérieure à la subvention perçue en 2024 et répartie comme suit :

- **150 000 €** au titre de l'Education Artistique et Culturelle,
- **10 000 €** au titre des dispositifs de chant choral,
- **5 000€** au titre de la saison culturelle 2024-2025

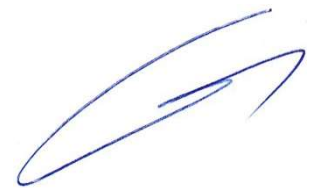
Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix,**

- **AUTORISE** Mme la Présidente à effectuer les démarches auprès de la DRAC en vue de l'obtention d'une subvention minimum de **165 000€** pour l'Education Artistique et Culturelle, les dispositifs chant choral (pour 2025) et l'action nouvelle de la saison culturelle (pour 2024/2025).

Fait et délibéré le 5 décembre 2024

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Eva GERAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>